

Objet : Marché de maintenance d'exclusivité du logiciel SYRACUSE

N° : VA_DEC2024_278

Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique,

décidons

De conclure le marché de maintenance d'exclusivité, d'hébergement, du droit d'usage des licences et d'évolution du logiciel de gestion documentaire SYRACUSE avec la Société ARCHIMED située à Lille (59000) pour un montant annuel de 6 780,00€ TTC – durée du marché du 01/06/2024 au 31/05/2029.

Imputation comptable : 6156 020 3300

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.5.4 Documentation et archives

Fait à Villeneuve d'Ascq
le

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-203018-AU-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 3 mai 2024